

FINANCEMENT DES RETRAITES

CE QUE CACHE LE GOUVERNEMENT

COMMUNIQUÉ — MONTREUIL > LE 17 FÉVRIER 2023

Le gel de la valeur du point a de forts effets négatifs sur les ressources des retraites

DEPUIS DES SEMAINES, dans tous les médias, les membres du gouvernement et les député-es de la Macronie se répandent sur le supposé gouffre financier de notre système de retraite et les dangers que celui-ci représenterait. Ce refrain est repris en chœur par la plupart des représentants de LR et nombre de commentateurs « avisés ».

Or, cette campagne malhonnête est contredite par beaucoup d'indicateurs économiques. Elle est battue en brèche quand, contrairement aux libéraux, on accepte d'actionner certains leviers. C'est notamment le cas pour la Fonction publique.

Depuis plusieurs mois, la CGT milite en faveur des *10 % pour la Fonction publique*; triptyque articulé autour de 10 % d'augmentation pour la valeur du point d'indice, 10 % de créations d'emplois et 10 % de réduction du temps de travail. Ces revendications à satisfaire d'urgence correspondent à autant de mesures de justice sociale et d'amélioration du service public. En parallèle, elles auraient un effet bénéfique sur le financement de nos retraites.

D'ailleurs, le rapport du COR souligne que le gel de la valeur du point – ou son quasi-gel – a de forts effets négatifs sur les ressources des retraites.

Compte tenu de son dispositif particulier — l'État versant une subvention d'équilibre annuelle —, les augmentations du traitement indiciaire et les créations d'emplois de fonctionnaires ne procureraient pas de ressources supplémentaires pour l'État. Il en irait tout autrement des Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

En effet, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), compétente pour les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, a bien un système de ressources assis sur des taux de cotisation définis pour les salarié-es et employeurs.

En revalorisant le point d'indice de 10 %, en créant 10 % d'emplois de fonctionnaires sur ces deux versants (soit environ 300 000 agents), les ressources de notre système de retraite seraient abondées de 5 à 6 milliards d'euros ! La moitié du déficit prévu par le COR pour 2030 serait ainsi résorbée par cette amélioration de l'emploi public.

Les agent-es seraient donc mieux payé-es, leurs conditions de travail seraient améliorées, le service public aurait davantage de moyens pour le bien des usager-es, des emplois supplémentaires seraient disponibles notamment pour les jeunes et nos retraites auraient des recettes supplémentaires significatives.

Voilà qui ne souffre pas la comparaison avec la politique d'austérité du pouvoir exécutif et ses projets rétrogrades !

Ajoutons que, si comme le réclame la CGT, un vaste plan de titularisation était mis en œuvre, que les primes comptaient pour la retraite, ce sont encore plusieurs milliards de cotisations supplémentaires qui viendraient s'ajouter.

Au lieu de colporter des propos fallacieux via de scandaleux messages vidéo, le ministre Guerini serait mieux inspiré de mettre en avant de tels éléments.

Comme il n'y a rien à espérer de ce côté-là,

la CGT Fonction publique appelle à élever encore le rapport de force et mettre en débat sa reconduction.